



PLAN STRATÉGIQUE

2016 - 2020

Association canadienne des entrepreneurs en couverture

PLAN STRATÉGIQUE : 2016 – 2020

Mai 2015

INTRODUCTION

Tracé en 2008, le Plan stratégique de l'ACEC a besoin d'être recentré et actualisé. Lors de sa réunion d'octobre 2014, le Conseil d'administration a convenu d'élaborer un nouveau plan traçant la voie des cinq prochaines années.

L'Association a embauché un expert-conseil pour l'accompagner dans cette démarche.

De novembre à janvier, ce consultant a interviewé plusieurs intervenants de l'industrie, dont nos membres, pour recueillir leurs impressions du secteur de la couverture, de leur entreprise et de l'orientation passée et future de l'Association. En outre, nous avons étudié quantité de rapports sectoriels et de données produites par l'ACEC.

Ces recherches ont fait l'objet d'analyses avant d'être soumises au CA dans le cadre d'une session de planification stratégique les 24 et 25 février 2015. Pendant ces deux jours, les administrateurs et le consultant ont travaillé, à partir des résultats de la recherche, à l'élaboration d'une compréhension commune de l'ACEC et de son environnement, à la formulation d'une vision et d'une mission, ainsi qu'au développement de stratégies de pointe pour assurer le succès de l'Association.

L'énoncé de vision définit l'état futur optimal que souhaite atteindre l'Association. Même si les dirigeants changent, une vision bien définie encouragera les membres à se concentrer sur l'essentiel.

L'énoncé de mission définit l'état actuel ou la raison d'être de l'Association. Il répond aux questions suivantes : Que fait l'ACEC? Pour qui le fait-elle? Comment le fait-elle?

Les stratégies représentent les moyens choisis par l'ACEC pour réaliser sa vision et sa mission.

J'ai donc le plaisir de vous présenter la vision, la mission et les quatre stratégies qui composeront notre Plan stratégique.

VISION ET MISSION DE L'ACEC

Grâce à des recherches, l'ACEC est parvenue à formuler sa vision et sa mission.

Vision : L'industrie canadienne de la toiture est respectée et prospère tout en suivant les normes professionnelles et techniques les plus rigoureuses.

Mission : L'ACEC assure le leadership de l'industrie canadienne de la toiture, ainsi que le succès des entrepreneurs par le biais de son expertise technique, de ses normes d'application et de sa collaboration avec les partenaires de l'industrie.

PLAN STRATÉGIQUE DE L'ACEC

Le principal objectif du nouveau plan est de guider l'ACEC dans sa capacité à mieux servir ses membres au sein d'une industrie et d'une économie en évolution rapide au cours de la prochaine période de cinq ans.

Le Conseil a identifié cinq (5) stratégies :

1. Assurer aux membres de tout le Canada un accès à des connaissances techniques pertinentes, à jour et de grande qualité.
2. Plaider en faveur de la valeur et du traitement équitable des entrepreneurs en couverture.
3. Entretenir une relation directe avec ses membres afin d'accroître la sensibilisation à la valeur de l'ACEC, d'assurer la pertinence de ses services et d'encourager la participation des membres.
4. Soutenir les membres face aux difficultés commerciales et managériales au niveau national.
5. Développer les capacités organisationnelles de l'ACEC pour permettre à ses stratégies de porter des fruits.

THÈMES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Assurer aux membres de tout le Canada un accès à des connaissances techniques pertinentes, à jour et de grande qualité.

Le mandat de l'ACEC inclut la responsabilité de surveiller, d'identifier et de communiquer les nouvelles tendances et les développements qui pourraient affecter l'industrie de la toiture au niveau national.

L'ACEC va se positionner comme la source de connaissances techniques « de premier recours » en s'appuyant sur son rôle d'organisme national de l'industrie de la couverture au Canada.

2. Plaider en faveur de la valeur et du traitement équitable des entrepreneurs en couverture.

Le plaidoyer est un rôle fondamental de l'ACEC. Il relève du mandat voulant que l'ACEC fasse avancer les intérêts de l'industrie de la toiture au Canada.

L'ACEC permettra d'améliorer et de renforcer son rôle de plaidoyer en particulier dans le dossier du paiement rapide et dans celui de la promotion des bonnes pratiques en matière de modification des commandes, plans et devis, des normes, des codes et de la recherche.

3. Entretenir une relation directe avec ses membres afin d'accroître la sensibilisation à la valeur de l'ACEC, d'assurer la pertinence de ses services et d'encourager la participation des membres.

L'ACEC doit continuellement chercher à améliorer l'efficacité de ses communications internes avec ses membres.

L'Association améliorera et renforcera ses méthodes de communication en offrant des informations, des ressources et des événements pertinents, et en assurant que les membres soient en mesure de profiter pleinement de la valeur offerte par l'ACEC à travers le pays.

4. Soutenir les membres face aux difficultés commerciales et managériales au niveau national.

L'ACEC doit toujours s'efforcer de soutenir la réussite de ses membres à travers le Canada.

Compte tenu de son importance pour les membres, l'ACEC intensifiera ses efforts dans le dossier de la pénurie de main-d'œuvre à travers le Canada. Pour améliorer leur pratique, l'ACEC offrira également des formations sur des problèmes de gestion précis et continuera à développer des programmes de fidélité pour apporter de la valeur aux membres.

5. Développer les capacités organisationnelles de l'ACEC pour permettre à ses stratégies de porter des fruits.

L'ACEC doit examiner ses activités, sa technologie et son modèle de gouvernance afin d'assurer un fonctionnement optimal.

Pour atteindre cet objectif, l'ACEC cherchera les occasions de collaborer avec les affiliés, réévaluera la manière dont elle soutient ses bénévoles et améliorera la technologie et les capacités de communication.

MISE EN ŒUVRE

Une fois approuvé par le Conseil d'administration de l'ACEC, le plan stratégique sera mis entre les mains du personnel de l'Association afin qu'il accomplisse les tâches suivantes :

- définir à quoi peut ressembler le succès (c.-à-d. définir des résultats mesurables);
- élaborer un plan de mise en œuvre pour atteindre ce résultat; et
- fixer un échéancier réaliste.

Le Plan d'activités de l'ACEC énumérera toutes les activités émanant du Plan stratégique de sorte que l'on puisse mesurer régulièrement les progrès.

Tout en effectuant leur travail, le personnel de l'ACEC, le Conseil et les comités seront invités à évaluer, à établir, à renforcer et à faire des recommandations pour chacun des objectifs stratégiques.

Un système d'audit sera mis en œuvre pour surveiller et évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs stratégiques.

Dans le cas où vous avez des questions ou si vous souhaitez en savoir plus sur le Plan stratégique de l'ACEC, n'hésitez pas à contacter Bob Brunet, directeur général de l'ACEC, à brunet@roofingcanda.com ou par téléphone au 613-232-6724 ou 1-800-461-2722.